

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
 Le : 19/12/2022
 Et
 Publication ou notification du :
 19/12/2022

L'an 2022, le 16 Décembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/12/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/12/2022.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
 Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine,
 MM : AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, GARRIDO Francis

Excusés avant donné procuration : Mme VILLEY Séverine à Mme COLLET Elisabeth, M. FOUCAULT Gilles à M. DELIGNY Frédéric

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Marie-Anne BOUSSIER

2022-55 – Demande de subvention au titre du volet 3 du dispositif d'aide aux communes du Département pour aider au financement de la réhabilitation du réseau d'eau potable - phase 2

Monsieur le Maire sollicite le Département au titre du Volet 3 du dispositif d'aide aux communes pour la réhabilitation du réseau d'eau potable - phase 2.

Le plan de financement concernant la 2ème tranche sera le suivant :

Coût prévisionnel du projet		Plan de financement	
Maitrise d'œuvre :	10 000 €HT	DSIL/DETR (29,9%) :	90 000 €HT
Travaux :	291 500 €HT	Département (29,9%) :	90 000 €HT
TOTAL	301 500 €HT	Commune (40,2%) :	121 500 €HT
		TOTAL :	301 500 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation du réseau d'eau potable - phase 2 pour un montant de 301 500 €HT soit 361 800 €TTC,

- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 90 000 €HT au titre du Volet 3 du dispositif d'aide aux communes du Département, soit 29,9% du montant HT du projet,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques



En mairie, le 16/12/2022



Le Maire,
Philippe de DREUZY

